



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2024
Séance	:	3

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2024	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	COURRIER.....	4
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
6.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	8
6.1	ORPC	8
6.2	ASEL.....	9
6.3	ASIJ	9
7.	PRÉAVIS N° 07/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DE LA ROUTE DES MIGUETTES N° 10 À 20, COMPRENANT LA CRÉATION D'UN TROTTOIR, AINSI QUE LE REEMPLACEMENT DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET DES CONDUITES D'EAU POTABLE.....	11
8.	PRÉAVIS N° 08/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ENTRAVANT L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE RF N° 1367.....	18
9.	PRÉAVIS N° 09/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE AUX NORMES DE LA CHAMBRE DE RASSEMBLEMENT DE L'ANCIEN POMPAGE.....	20
10.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	22
10.1	MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	22
10.2	M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX.....	23
10.3	M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	24
10.4	M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	24
10.5	MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	25
11.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	26

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la séance à 20h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, aux amis de la Presse ainsi qu'au public présent, leur souhaitant la bienvenue à la séance ordinaire du Conseil communal du 18 novembre 2024.

Elle passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : Mme Maud Müller

Sont excusés : Mme Viviane Socquet-Juglard
M. Patrick Glauser
M. Boris Müller
M. Peter Weier

Sont présents : 55 Conseillères et Conseillers

Mme la Présidente Maud Müller constate qu'avec 55 membres du Conseil communal présents, le quorum est atteint et le Conseil communal peut valablement délibérer.

Avant de commencer la séance proprement dite, elle rappelle deux éléments, le premier est que chaque membre est prié de se présenter avec ses prénom et nom lors de sa prise de parole pour le procès-verbal, le second étant de bien parler dans le micro.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2024

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2024.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut relève une erreur en page 35. Il indique qu'étant donné que Savigny n'est pas encore au bord du lac, même si cela viendra peut-être un jour, il s'agit de l'Étang du *Gresaley* et non du *Désaley*, du nom d'une petite plante, plus petite que le raisin.

Mme la Présidente Maud Müller remercie M. le Conseiller Marc Cornut pour cette précision et informe que le procès-verbal sera corrigé dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller soumet le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2024 au vote, lequel est accepté à une large majorité et une abstention.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2024
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 07/2024 : Demande de crédit pour la réfection de la chaussée de la route des Miguettes n° 10 à 20, comprenant la création d'un trottoir, ainsi que le remplacement des collecteurs d'eaux claires et des conduites d'eau potable
8. Préavis n° 08/2024 : Demande de crédit pour le déplacement d'une conduite d'eau potable entravant l'exploitation de la parcelle RF n° 1367
9. Préavis n° 09/2024 : Demande de crédit pour la mise aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Maud Müller soumet l'ordre du jour au vote, lequel est adopté à l'unanimité.

4. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 24 juin 2024, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture de la longue liste des courriers :

- | | |
|------------|---|
| 25.06.2024 | Le Bureau électoral cantonal transmet des informations utiles au bon déroulement du scrutin du 22 septembre 2024. |
| 25.06.2024 | Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe le Bureau des dates des séances du Conseil communal à venir pour 2024 et 2025. |
| 27.06.2024 | UCV-Info. |
| 01.07.2024 | Terranova invite Mme la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Contrôle de l'accès ». |
| 04.07.2024 | Le Bureau électoral cantonal transmet le calendrier des prochaines élections communales générales de 2026. |
| 05.07.2024 | ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) transmet sa newsletter de juillet 2024. |

09.07.2024	Le Bureau reçoit le programme du 1 ^{er} août 2024 établi par la Municipalité.
15.07.2024	La Municipalité invite Mme la Présidente Maud Müller à la soirée des nouveaux habitants qui aura lieu le 26 septembre 2024 au Forum.
16.07.2024	Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet le planning des délais pour chaque séance du Conseil communal.
19.08.2024	Terranova invite Mme la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne sur sa connaissance du niveau de sensibilisation de son organisation.
20.08.2024	Le Bureau électoral cantonal transmet les informations nécessaires à la configuration du bulletin de vote dans SuisseVote pour le scrutin fédéral du 22 septembre 2024.
28.08.2024	Le secrétariat de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) remercie la Secrétaire du Conseil communal pour sa participation au cours de formation initiale présenté par les membres de son comité et lui transmet l'attestation y relative.
29.08.2024	L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) invite la Secrétaire du Conseil communal à participer à son assemblée générale le 25 septembre 2024 à Nyon.
03.09.2024	Le Bureau électoral cantonal transmet des informations utiles au bon déroulement du scrutin du 24 novembre 2024.
05.09.2024	Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet au Bureau les informations préalables concernant les trois préavis qui figureront à l'ordre du jour du Conseil communal du 18 novembre 2024.
05.09.2024	UCV-Info.
26.09.2024	Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet à la Présidente et la Secrétaire du Conseil communal le courrier reçu du Préfet pour les documents à présenter lors de la visite préfectorale du 6 novembre 2024.
02.10.2024	La Municipalité transmet au Bureau sa demande de convocation de séance du Conseil communal du 18 novembre 2024 et communique les points qu'elle souhaite mettre à l'ordre du jour.
04.10.2024	Le Bureau électoral cantonal informe sur le nouveau format des enveloppes de vote jaunes dès 2025.

-
- 08.10.2024 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe qu'en raison d'un conflit dans le calendrier, la Municipalité a décidé de reporter la séance du Conseil communal prévue le lundi 23 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025.
- 14.10.2024 Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne Isabelle Fogoz informe que la prochaine séance du Conseil communal de Belmont est fixée au jeudi 7 novembre 2024, à la Grande Salle de Belmont, et joint l'ordre du jour.
- 15.10.2024 Courriel de M. Jean-Daniel Bonjour demandant la permutation des Conseillers du groupe des Verts pour les Commissions ad hoc 07/2024 et 09/2024 désignées par le Bureau.
- 15.10.2024 Courrier de la Municipalité au Bureau des points à mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2024 en ce qui la concerne.
- 16.10.2024 L'Université de Zurich demande la liste des membres du Conseil communal avec leurs adresses électroniques pour une enquête qu'elle mène au sujet des manifestations d'hostilité à l'égard des membres des parlements en Suisse, sur mandat du Département fédéral de justice et police (DFJP).
- 16.10.2024 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe sur la campagne de sensibilisation informatique 2023-2024, laquelle sera reconduite dès février 2025 et pour une année.
- 22.10.2024 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois transmet sa facture de cotisation pour 2024-2025.
- 24.10.2024 Mme Anne-Françoise Richard, Secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASEL, envoie l'invitation de son Bureau à participer à la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) qui se déroulera le 14 novembre 2024 et joint l'ordre du jour.
- 25.10.2024 Accusé de réception des questions de la Commission des finances adressées à la Municipalité concernant le budget 2025.
- 29.10.2024 ARMOUP (Association romande des maitres d'ouvrage d'utilité publique) invite à la suivre dès maintenant sur LinkedIn.
- 01.11.2024 Le Bureau électoral cantonal instruit sur la configuration du scanner à effectuer pour la votation fédérale du 24 novembre 2024.
- 04.11.2024 ARMOUP (Association romande des maitres d'ouvrage d'utilité publique) transmet sa newsletter de novembre 2024.

- 05.11.2024 M. Jean-Pierre Zumofen informe que le Comité de la Section PLR Savigny s'est réuni le 4 novembre 2024 et que M. le Conseiller Fritz Burri n'est plus Chef de Groupe. Il a été remercié pour son engagement durant ces quelques mois. M. le Conseiller Bernard Pouly a accepté d'assurer l'intérim pour les deux derniers stamms de l'année, en attendant la nomination d'un nouveau Chef de Groupe.
- 12.11.2024 M. Jérôme De Benedictis, député Vert'libéral au Grand Conseil vaudois, Président du Groupe Vert'libéral et Syndic d'Échandens invite à participer à un sondage dans le but de connaître l'avis de Savigny quant à l'initiative qu'il a déposée au Parlement vaudois sur le système électoral proportionnel.
- 15.11.2024 Le Bureau électoral cantonal transmet des instructions concernant la votation fédérale du 9 février 2025.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis demande quelle suite a été apportée au courrier du 16.10.2024 de l'Université de Zurich.

Réponse de Mme la Présidente Maud Müller

Mme la Présidente Maud Müller la rassure en répondant que les adresses électroniques n'ont pas été livrées mais qu'elle a demandé la transmission de leur document d'enquête afin qu'il puisse être transféré aux membres du Conseil communal par les soins du Bureau. Ainsi, chaque Conseillère et Conseiller aurait eu le choix de participer, ou non, à l'enquête. Elle ajoute qu'à ce jour, le Bureau n'a pas reçu de réponse. Elle termine en répétant que les coordonnées des membres du Conseil communal ne sont pas transmises sans leur accord.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Flyer de promotion du Conseil communal

Mme la Présidente Maud Müller explique avoir été sollicitée à faire un discours lors de la soirée des nouveaux habitants. Elle a pu ainsi mettre en avant le rôle du Conseil communal et celui de ses membres. Avec l'accord des Chefs de groupes, elle a créé un flyer, projeté à l'écran, afin de promouvoir le Conseil communal, le but étant d'arriver à cette soirée pour montrer un Conseil communal uni, raison pour laquelle les quatre grands partis ont été inscrits sur un même flyer, afin que les personnes intéressées ou ayant des questions à poser puissent prendre contact avec chacun des partis. Elle ajoute que ce flyer a également été créé en vue des élections communales de 2026, relatant la réunion des Chefs de groupes ayant eu lieu le matin du 18 novembre 2024, lors de laquelle il a été décidé d'améliorer les termes du flyer et de le compléter pour qu'il puisse être utilisé en 2025 pour remplir les listes de 2026. Elle termine en mentionnant que la soirée des nouveaux habitants était très chouette et remercie la Municipalité de l'avoir organisée.

Votations fédérales du 22 septembre 2024

Mme la Présidente Maud Müller remercie l'équipe très efficiente et investie, avec un record de diffusion des résultats. Malgré les deux mois passés depuis ce scrutin, elle résume les résultats pour Savigny, avec une participation de 54,44%.

Objet n° 1 : Initiative sur la biodiversité

Refusé à 61,15%

Objet n° 2 : Réforme de la prévoyance professionnelle

Refusé à 70,61%

Souper du Conseil communal

Mme la Présidente Maud Müller remercie les membres du Conseil communal de réserver la date du 23 mai 2025, ajoutant que les détails seront bientôt communiqués par un flyer.

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à M. le Conseiller Ralph Brühlmann, délégué pour l'ORPC.

6.1. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann transmet les informations de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile), dont il est délégué pour Savigny et membre de la Commission de gestion.

Il commence par les réunions du Conseil intercommunal du district de Lavaux-Oron qui ont eu lieu le 14 mars 2024, 16 mai 2024 et 10 octobre 2024 à Paudex, chaque séance étant organisée dans des villages différents, permettant ainsi de connaître petit-à-petit le district.

Il poursuit avec ses commentaires sur le rapport de gestion.

- 2023 a été marquée par diverses interventions, notamment en réponse à des catastrophes naturelles (inondations, canicule) et des accidents de la route. Par exemple, le plan « délestage » a été activé à plusieurs reprises pour gérer les flux de circulation après des accidents sur l'autoroute.
- La Protection civile a contribué à des événements communautaires, tels que le Lausanne Marathon et le camp de l'ARFEC pour les enfants atteints de cancer.
- Un effort particulier a été réalisé pour la maintenance des infrastructures, y compris la mise à niveau des abris publics et l'installation de nouveaux équipements de communication.

Puis il commente le budget 2025.

- Le budget total 2025 de la Protection civile s'élève à CHF 1'887'000.00 (2024 : CHF 1'866'200.00).
- Le montant total à charge des communes s'élève à CHF 1'530'700.00 (2024 : CHF 1'514'900.00), soit CHF 23.50 par habitant (situation au 31.12.2023, selon STAT\JD).
- Pour Savigny, 3'448 (3'421) habitants, il se monte à CHF 81'029.45 (CHF 80'374.60).

Il termine en indiquant que la réunion s'est déroulée de manière professionnelle et efficace et s'est terminée par un apéritif convivial et des discussions fructueuses.

Mme la Présidente Maud Müller le remercie pour ce rapport et passe la parole à M. le Conseiller Fritz Burri pour l'ASEL.

6.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri débute par une information complémentaire par rapport à son résumé lors du dernier Conseil communal à propos du travail de la Police. Après son résumé, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny l'avait corrigé en expliquant que le problème des excès de vitesse sur la route des Miguettes n'était pas à l'ordre du jour du Conseil de l'ASEL. Il relève que ces explications n'étaient malheureusement pas tout à fait justes et en donne la raison en disant où il cherche ses informations et les chiffres pour présenter un résumé du travail de la Police, à savoir dans le rapport de gestion. Il avait pris l'ordre du jour du Conseil de la Police du 30 mai 2024, dans lequel sous point 7 figurait le rapport de gestion et son contenu et, en page 27 du rapport, à peu près au milieu, les chiffres des contrôles de vitesse de Savigny. Par conséquent, il est d'avis que ce qu'il expliquait lors du dernier Conseil communal était correct et que, simplement, lors du Conseil de l'ASEL à Paudex, personne du Conseil ou du public n'avait posé de questions à propos des problèmes sur les routes de Savigny. Dans le même contexte, il remercie pour l'article paru dans le journal public à propos des excès de vitesse à Savigny, en particulier sur la route des Miguettes.

M. le Conseiller Fritz Burri revient ensuite sur le Conseil de la Police du 14 novembre 2024 à Belmont et informe que les quatre communes ont accepté à l'unanimité le budget 2025 ainsi que le financement pour l'acquisition d'un radar semi-mobile. Il termine en remerciant l'assemblée pour son attention et en indiquant qu'il déposera son rapport auprès de Mme la Secrétaire du Conseil communal après la séance.

Mme la Présidente Maud Müller le remercie et passe la parole à M. Jean-Jacques Schumacher pour l'ASIJ.

6.3. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique que le second et dernier Conseil intercommunal de l'année 2024 a eu lieu le 18 septembre 2024 à Ropraz, que celui du 4 décembre 2024 a été annulé et que le prochain aura lieu le 5 mars 2025 à Servion-Les Cullayes, l'ASIJ faisant le tour des régions à chacun des Conseils. Il ajoute que, lors du Conseil du 18 septembre 2024, trois nouveaux Conseillers ont été assermentés, l'ordre du jour principal était le budget 2025 et qu'une présentation du Comité de direction et de son directeur, M. Cédric Béguin, avait pour thème l'évolution démographique dans le périmètre de l'ASIJ.

ASIJ – Comptes – infrastructures scolaires

Entité	Libellé	2025 (budget)	2024 (budget)	2023 (réel)	2022 (réel)	2021 (réel)	2020 (réel)	2019 (réel)	2018 (réel)	2017 (réel)
Savigny	Total	CHF 2'300'326	2'224'568	1'995'612	1'678'545	1'543'728	1'534'160	1'508'366	1'510'476	
	Part de Savigny	% 24.07%	23.75%	23.79%	23.80%	23.44%	23.87%	23.68%	23.90%	
	Elèves	Nb 429	408	411	405	373	365	352	346	
	Habitants	Nb 3'448	3'421	3'421	3'370	3'348	3'359	3'353	3'352	
	Par élève	CHF 5'362	5'452	4'856	4'145	4'139	4'203	4'285	4'366	
	Par habitant	CHF 667	650	583	498	461	457	450	451	
	Loyer perçu	CHF 903'600	668'950	648'008	635'000	632'262	635'334	634'565	631'522	
ASIJ	Total	CHF 9'555'490	9'365'040	8'389'618	7'053'446	6'585'962	6'428'119	6'370'113	6'319'623	6'283'707
	Dont transport	CHF 2'297'200	2'181'450	2'078'500	2'087'498	2'026'983	1'856'829	1'764'793	1'673'445	
	Elèves	Nb 1'827	1'790	1'798	1'750	1'686	1'621	1'609	1'572	1'546
	Transport par élève	CHF 1'257	1'219	1'156	1'193	1'202	1'145	1'097	1'065	
	Emprunt	CHF	55'250'000	55'250'000	55'250'000	49'665'000	37'665'000	29'275'000	28'502'000	30'129'000
	Taux intérêt moyen	%		0.633%	0.543%					
	Amortissement	CHF 2'462'100	2'487'600	2'487'089	1'281'535	1'276'736	1'645'752	1'343'121		
	Plafond emprunt	CHF 65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	40'000'000

Budget 2025/2024 : global + 2%, Savigny + 3.4%, loyer perçu par Savigny + 35% (cf. infrastructures sportives)

Plan d'investissement 2025 : CHF 3'000'000 pour divers travaux d'entretien au Raffort à Mézières

91 classes occupées sur 9 sites (source www.ecolesdujorat.ch du jour)

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher détaille les montants et chiffres du budget 2025 inscrits dans le rectangle rouge :

- Pour Savigny, l'impact est de CHF 2'300'326.00.
- La part de Savigny augmente un tout petit peu à 24,07% pour 429 élèves et 3'448 habitants, ce qui donne un coût par habitant de CHF 667.00 et de CHF 5'362.00 par élève.
- Le total, la règle de trois en quelque sorte, est de CHF 9'555'490.00 pour le budget de fonctionnement total de l'ASIJ.
- Le transport se monte à CHF 2'297'200.00, ce qui représente pour 1'827 élèves un coût de transport de CHF 1'257.00 par élève.
- L'amortissement prévu est de CHF 2'462'100.00 et le plafond d'emprunt demeure bien entendu inchangé à 65 millions.
- Le budget global augmente de 2% et pour Savigny, cela représente une augmentation de 3,4%.
- Le loyer perçu par Savigny augmente de 35% pour passer à CHF 903'600.00. Comme déjà dit plusieurs fois, il pense que ce n'est pas assez mais relève quand même l'augmentation substantielle.
- Le plan d'investissement 2025 prévoit 3 millions pour divers travaux au Raffort à Mézières.
- 91 classes sont représentées sur 9 sites et tout est plein.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher avait demandé de pouvoir disposer de la présentation pour en extraire les éléments essentiels, ce que l'ASIJ a fait en fournissant un résumé de la présentation, document ayant été reçu par tous les délégués de l'ASIJ.

- Nombre d'élèves 2016-2017 : 1'531.
- Nombre d'élèves 2024-2025 : 1'780.
- Rentrée scolaire 2024-2025 : toutes les salles primaires à disposition seront utilisées.
- Rentrée scolaire 2025-2026 : deux salles de classes supplémentaires seront requises. Cette exigence devrait être résolue temporairement en rouvrant un petit collège.
- Rentrée scolaire 2026-2027 : il est possible qu'il manque au moins deux classes supplémentaires selon les chiffres d'effectifs à disposition. Des solutions sont à l'étude.
- Une étude démographique confiée à Microgis en septembre 2024 indique une augmentation supplémentaire de 200 élèves sur le territoire de l'ASIJ, impliquant une réflexion sur les infrastructures supplémentaires à considérer à moyen terme.

Il ajoute que cela fait une dizaine d'années qu'il suit l'ASIJ et que tout ça était malheureusement prévisible, terminant avec :

« On ne peut pas refaire le passé, il faut vivre avec, voilà ce qui nous attend ».

Mme la Présidente Maud Müller remercie M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour ces informations.

7. PRÉAVIS N° 07/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DE LA ROUTE DES MIGUETTES N° 10 À 20, COMPRENANT LA CRÉATION D'UN TROTTOIR, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET DES CONDUITES D'EAU POTABLE

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Eric Diserens à venir lire les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions et recommandations

À l'unanimité, la Commission chargée d'examiner le préavis n° 07/2024,

Considérant que :

- *Ces travaux sont nécessaires en raison de l'état de la chaussée. Lors de la réfection de celle-ci, y inclure un tracé sécuritaire pour les piétons ainsi que les habitants du quartier.*
- *La mise en conformité des collecteurs d'eaux, l'eau potable ainsi que la défense incendie.*
- *La réfection du cours d'eau de la Lutrive, afin de répondre aux directives de la DGE-EAU.*

Recommande au Conseil communal de Savigny d'approuver le préavis municipal n° 07/2024 et, ce faisant :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'010'500.00 TTC (deux millions dix mille cinq cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission ad hoc et son rapporteur pour le travail effectué et invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'010'500.00 (deux millions dix mille cinq cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission des finances et son rapporteur pour le travail effectué, puis ouvre la discussion sur le préavis n° 07/2024.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour relève que la commune s'est dotée d'un PECC dont l'un des objectifs est de trouver des solutions d'adaptation aux changements climatiques. En matière d'aménagement, il indique que les deux solutions qui ont le plus la cote sont l'augmentation de la canopée et surtout l'infiltration des eaux de précipitation selon le concept de *city éponge*. Il pense que l'on devrait prendre en considération ces deux principes dans tous les projets à venir à Savigny et pose la question suivante :

- Dans le cadre de ce préavis, l'idée d'infiltrer davantage les eaux de ruissellement dans le terrain a-t-elle été envisagée, par exemple en différents points le long de la route, plutôt que de les acheminer en un point unique, la Lutrive ?

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pose par ailleurs deux autres questions concernant le rapport de la Commission ad hoc qui parle du *surcoût énorme lié à l'élimination de la structure bitumineuse* de la chaussée, en raison de sa haute teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

- À combien se montent ces surcoûts d'élimination ?
- A-t-on connaissance d'autres routes de la commune qui seraient potentiellement touchées par le même problème ?

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pour ses questions et répond en premier lieu concernant les HAP, à savoir que l'estimation se situe entre CHF 85'000.00 et CHF 100'000.00 HT. Elle ajoute qu'il faut savoir qu'il y a une grande variabilité et que c'est uniquement lorsque ces matériaux bitumeux seront enlevés que la quantité et la teneur en HAP seront connues, ces matériaux devant être éliminés à Teufthal avec par conséquent un fort coût d'élimination et de transport. Elle ne peut pas se prononcer pour l'instant sur les autres routes car c'est une question d'âge des routes et de génération. Les nouveaux revêtements ne contenant cependant plus de HAP, elle pense que les routes construites à la même période que la route des Miguettes en contiennent, spécifiant que cette information n'est connue que lorsque des carottages avec les analyses lors des projets de réfection sont réalisés.

Concernant l'infiltration d'eau, Mme la Municipale Nicole Félix indique que cette variante n'a pas été étudiée ni retenue. Elle rappelle qu'elle est préconisée à partir de plus de 10'000 véhicules par jour sur un axe routier et mentionne que, lors du comptage en 2019, 1'150 véhicules par jour passaient sur la route des Miguettes. Elle pense qu'il y en a peut-être un peu plus maintenant, voire un peu moins vu qu'elle est fermée en raison des travaux, mais qu'elle n'est heureusement pas encore aux 10'000 véhicules. Elle ajoute que les terrains de la commune ne sont pas tous forcément adaptés à capter l'eau, que la commune a même du terrain en zone inondable, avec beaucoup de molasse et de terre glaise, ce qui n'est pas toujours favorable pour l'absorption de l'eau.

Elle termine en relevant que toutes les parcelles bordant la route sont des parcelles privées, dont certaines appartiennent à des agriculteurs, que d'autres sont construites et avoue sa méconnaissance du dossier car elle ne sait pas si une autorisation d'infiltrer de l'eau dans des parcelles privées dédiées à l'agriculture serait délivrée.

Intervention de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat complète le sujet de l'infiltration d'eau indiquant qu'au niveau des eaux routières, le dossier passe entre les mains du Canton dans tous les services concernés et que c'est ensuite la DGE qui donne l'autorisation d'infiltrer ou non. En général, par expérience et pour le territoire de Savigny, comme sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix l'a mentionné, il informe que Savigny a une structure de terrain qui est très peu absorbante, raison pour laquelle il est obligatoire d'évacuer car, dans le cas contraire, on serait uniquement en ruissellement et il laisse imaginer les dégâts que pourrait causer le ruissellement.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut dit être bien entendu opposé à ce projet, pour une tonne de raisons, pour commencer à cause de la biodiversité, de l'écologie, des coupes d'arbres, des arbres bicentenaires comme on n'en verra jamais, la traversée de deux ruisseaux qui touchent l'écologie, la biologie et ceux du terrain agricole ou terrain vert soit une diminution des surfaces vertes, etc. etc., la pose de la lumière pour peut-être un ou deux citoyens alors qu'aujourd'hui, il est dit de diminuer les heures de lumière pendant la nuit au village, étant donné aussi que les piétons du chemin de Bellevue vont plus facilement à la route de l'Ancienne-Poste pour prendre le bus, parce que c'est plus près que le village, et puis l'élargissement de la route, il voit sur le plan 4m30 étant donné que les voitures font facilement aujourd'hui un peu plus de 2m, avec les rétroviseurs, on est vite à 2m15-2m20, ce sera difficile de croiser même avec les voitures et puis, surtout, il a vu que sur le côté opposé, il y a aussi une bordure, donc comment faire pour croiser et quand il faudra croiser avec un tracteur agricole, ce n'est pas le tracteur qui va faire marche arrière et il voit beaucoup de monde qui n'est pas disposé à faire marche arrière etc. etc. ensuite il se rend compte que sur à peu près 600m de la route des Miguettes, on met CHF 3'800.000.00, quand il voit une somme pareille, pour lui c'est l'horreur, quand on pense qu'un parking souterrain a été refusé, il y a quelque chose pour lui qui ne va plus. Voilà, enfin bon, il estime qu'il pourrait encore en parler pendant trois pages mais que l'assemblée les a déjà. Aussi, il remercie de l'avoir écouté.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix ne sait pas si M. le Conseiller Marc Cornut souhaite qu'elle réponde à ses préoccupations et oppositions. Concernant les arbres, elle explique que quelques-uns seront coupés mais que, comme chacune et chacun le sait, ils seront replantés, compensés. Sur les SDA, elle mentionne qu'il y a effectivement une emprise de 27m². Elle rappelle que c'est la variante la moins coûteuse en termes de SDA puisqu'il y avait deux variantes, la variante Nord qui prenait 70 m² et la variante Sud qui est plus chère en termes d'infrastructures mais qui prenait moins de SDA, que le Canton a exigé que ce soit cette variante qui soit prise, avec une légère emprise de 27 m² mais s'il est tenu compte des surfaces agricoles qui restent sur le domaine public après l'aménagement de la route, le projet est en fait neutre, avec une récupération d'un léger gain de 14 m², donc l'un dans l'autre, il s'agit d'une balance à zéro concernant les SDA. Elle signale en outre que ces SDA sont de la bande herbeuse, qu'on ne va prendre que quelques centimètres par ci par là et que ce n'est pas dans la partie cultivée que sont pris ces morceaux de terre de 27 m².

Concernant le croisement, Mme la Municipale Nicole Félix relève que la route légèrement plus étroite permettra de faire ralentir les voitures, que le trottoir fera 1m50 donc 1m30 à plat, qu'il y aura une bordure de 20cm en granit franchissable d'une hauteur de 6cm, que les angles de la bordure ne seront pas rectangles carrés mais chanfreinés pour permettre justement le croisement des voitures. Elle pointe la norme de la page 7 qui permet un croisement des véhicules à 30km/h et dit que lorsqu'il y aura un camion ou un tracteur, il y aura lieu de rouler sur le trottoir prévu à cet effet, lequel sera muni de fondations et d'un coffre de la même qualité de la route pour permettre le croisement.

Mme la Municipale Nicole Félix donne raison en ce qui concerne la toute petite bordurette de l'autre côté de la route, laquelle permettra de faciliter le déneigement des entreprises qui enlèvent la neige pour bien suivre le bord de route et d'éviter également que la terre du terrain ne se répande sur la route.

Quant à la Lutrive, Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'elle avait une canalisation en ciment cassée qu'il fallait remplacer, que la DGE a donné son accord à la suite d'inspecteurs venus sur place et relève que comme chacune et chacun l'aura constaté, les enrochements ont été refaits, la totalité des travaux ayant été effectués selon la demande du Canton.

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur les lumières en disant qu'effectivement, il y aura un petit éclairage, mais que ce n'est pas un éclairage qui va vraiment éclairer la route. Elle explique qu'il s'agit de bornes BAÏA d'un mètre de hauteur, qui éclairent contre en bas et qui sont munies d'un détecteur de présence, c'est-à-dire qu'elles s'allumeront uniquement quand un piéton passera, au nombre de sept seulement sur une longueur de 460m et, puisqu'elles doivent être dans le domaine public car on n'a pas le droit de mettre de la lumière dans la bande herbeuse quand ce sont des SDA, il s'agira d'un éclairage différent de celui qu'on a l'habitude de voir pour d'autres routes, soit un éclairage de guidage permettant aux piétons de deviner dans quel sens va le trottoir.

Mme la Municipale Nicole Félix termine avec les habitants qui vont prendre le bus à l'Ancienne-Poste en disant que c'est effectivement le cas mais qu'il y a aussi d'autres habitants qui vont se rendre au centre de Savigny pour faire leurs courses et que le chemin le plus court à ce moment-là, c'est bien la route des Miquettes.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pose une question technique en ce qui concerne la canalisation traversant la route qui était de 600mm et qui passera 630mm. Il demande si, avec tout ce qu'on entend sur l'eau et sa puissance aujourd'hui, il n'aurait pas été opportun de mettre, il ne sait pas, mais le double ou plus grand encore, en cas de grandes crues et étant donné qu'on n'est pas à la merci de quelque chose de nouveau. Il pense que cela a été étudié mais n'en connaît pas la réponse.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il s'agit d'une demande de la Direction générale de l'environnement (DGE) et que, quelque part, il est du devoir de la commune de respecter ce qu'elle demande. Pour les crues, il explique que l'étude est réalisée en fonction de l'afflux des eaux des divers collecteurs, raison pour laquelle il est inutile d'installer des collecteurs surdimensionnés si on a encore la moitié qui peut arriver dedans.

Intervention de M. le Conseiller Vincent Schneider

M. le Conseiller Vincent Schneider a une question sur le point 3.4. Il pense qu'évidemment que les collecteurs d'eaux usées ne sont pas changés s'ils sont encore utilisables mais il se demande quand même s'il ne vaudrait pas la peine de penser à les changer préventivement, par rapport à la durée de vie de ces tuyaux.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie pour cette question et explique que, lors de l'avant-projet, une inspection a été effectuée sur l'état des collecteurs d'eaux usées déjà en PVC. Il ajoute qu'hormis une petite réparation ponctuelle qui sera effectuée, à savoir un joint à remettre en place, ces collecteurs sont en très bon état, ce qui n'est pas le cas des collecteurs d'eaux claires encore en ciment qui eux se déboitent, présentent une pénétration de racines et, avec l'accumulation de calcaire, se durcissent.

Intervention de M. le Conseiller Vincent Schneider

M. le Conseiller Vincent Schneider demande combien de temps ils peuvent encore durer.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que leur durée moyenne se situe entre cinquante et soixante ans, mais ajoute qu'au niveau des matières PVC, pour l'instant et comme il s'agit d'un produit assez récent, il n'y a pas encore vraiment de recul, si ce ne sont des cassures dues à des accidents ou des choses comme ça.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet aimerait savoir si le premier bout pour cet hiver sera de nouveau ouvert et si l'entreprise mandatée pour le 2^{ème} bout sera la même que celle qui fait le 1^{er} bout car il estime que pour une entreprise grosse comme celle qui est sur le site, ça *pétouille* et que ce n'est pas tout à fait normal. Il souligne le prix quand même bien élevé et demande ainsi si Mme la Municipale Nicole Félix aura encore de l'argent pour mettre trois brouettes à l'endroit demandé il y a gentiment une année au bas de la sortie de la Coop.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix a rappelé le matin même à son chef de voirie qu'il fallait boucher ce trou vers la Coop. Pour sa part, elle aimerait carrément biffer la pointe mais note que les points de vue divergent parfois. Elle ajoute savoir que ce travail doit encore être effectué et qu'il le sera, rassurant M. le Conseiller André Mennet sur le fait qu'il n'y a pas de rapport avec le montant de l'investissement pour le trottoir des Miguettes.

Concernant la suite des travaux et si le crédit d'investissement est accepté ce soir, Mme la Municipale Nicole Félix répond que l'entreprise sera effectivement la même puisque, comme déjà expliqué sauf erreur de sa part, il y avait eu une procédure de marché public avec deux lots et que l'entreprise Colas a gagné l'ensemble de la procédure. Elle confirme qu'il y a eu du retard sur la partie haute mais rappelle qu'en raison de la météo très pluvieuse de ce début d'année, les travaux n'ont pas pu être exécutés, qu'il y a eu des complications vers le chemin de la Verne avec une emmêlée compliquée de tuyaux de toutes sortes de canalisation et qu'un peu plus haut, là maintenant, il y a de la molasse. Elle termine en indiquant qu'une 2^{ème} équipe a été mise en place, qu'ils rattrapent gentiment le retard et qu'en principe, la route sera ouverte pour l'hiver. Elle insiste sur *en principe* car il peut toujours y avoir des surprises.

Intervention de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat complète car il suit toutes les séances de chantier. Il confirme que, sur le dernier tronçon en chantier actuellement, l'entreprise a trouvé 2m50 de molasse à creuser. Il dit savoir qu'avec les moyens actuels, les travaux peuvent aller vite mais souligne qu'il s'agit tout de même de molasse relativement dure. Il confirme également que les travaux de ce tronçon sont prévus d'être terminés pour la fin de l'année avec les collecteurs d'eaux claires, avec une reprise en tout début d'année pour l'eau potable sur le dernier tronçon, c'est-à-dire depuis le chemin de l'Ancien Collège jusqu'au giratoire et que la route sera normalement ouverte, tel que précisé par sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut a une question par rapport au devis. Il lui semble que du terrain a été exproprié, sans savoir quelle somme cela représente, mais vu que le devis n'en parle pas, il ne comprend pas pourquoi le Conseil communal ne devrait pas le savoir.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix est désolée de contredire M. le Conseiller Marc Cornut mais elle n'a pas connaissance de terrain exproprié, la route étant faite sur le domaine public. Elle confirme qu'il y a effectivement des SDA dans le domaine public mais sans prise de terrain. Elle ne sait pas s'il fait allusion à la ferme de la famille Lavanchy, devant laquelle le trottoir sera créé sur le domaine public. Elle explique qu'il s'avère que la parcelle utilisée actuellement devant la ferme se trouve sur le domaine public et répète qu'il n'y a aucune expropriation.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri souhaite s'exprimer un peu dans le même contexte que les MM. les Conseillers Marc Cornut et André Mennet, soit par rapport aux travaux actuels. Il a constaté la construction d'un trottoir flambant neuf, qui a ensuite été redémoli pour être reconstruit une deuxième fois. Aussi, avec la même entreprise pour le reste, il ajoute *ça promet*. Par rapport à ce qu'a dit M. le Conseiller Marc Cornut, il pense qu'il ne faut pas oublier qu'avec le problème actuel au carrefour du garage Nicolas et tant que ce problème persiste et avec la nouvelle Coop, la route des Miguettes deviendra l'une des routes les plus fréquentées de Savigny. Il demande à chacune et chacun de bien y penser. Ensuite, il a un dilemme de savoir comment voter car il est *pour* le changement de la conduite d'eau mais *contre* le trottoir. Il termine en ajoutant qu'avec cette super bonne organisation de tout mettre ensemble, il sera obligé de voter neutre et se dit désolé de devoir s'abstenir.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond au nom de sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix étant donné qu'il suit les séances. Il explique que le trottoir a dû être corrigé vers la propriété Delessert parce que l'entreprise a commis une erreur au niveau de ses prises de mesures. Il rappelle que l'adjudication des travaux a été faite à forfait sur métré contradictoire, ce qui veut dire que c'est le métré des travaux exécutés selon le mandat qui fait foi et que toutes les erreurs commises par l'entreprise sont *ma foi pour leur pomme*.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Matter

M. le Conseiller Philippe Matter a une question au sujet de la traversée piétonnière à l'Est du carrefour de l'Ancienne-Poste. Il demande en quoi elle consiste, ce qui est prévu au Nord, principalement autour de l'arrêt du bus scolaire où il a vu des arrivées scolaires assez épiques et ce qui sera fait pour sécuriser la traversée à ce niveau pour les enfants.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix informe que concernant la traversée à l'Est du carrefour de l'Ancienne-Poste, il s'agira d'une aide à la traversée. Elle relève qu'actuellement, le passage piétons étant vraiment dans le virage et dangereux, sans visibilité, il sera déplacé à l'Est donc en direction de Savigny village, avant le virage. Elle ajoute que l'éclairage sera refait et déplacé pour qu'il soit bien éclairé, avec des bordures de trottoir qui s'abaissent des deux côtés. Elle explique le pourquoi d'une aide à la traversée, à savoir qu'avec les normes en vigueur, le nombre requis de piétons qui traversent à cet endroit n'est pas atteint pour refaire un passage piétons marqué en jaune.

Concernant l'arrêt de bus, Mme la Municipale Nicole Félix indique que le carrefour de l'Ancienne-Poste va être resserré, que l'arbre au milieu sera retiré, que les courbes du carrefour seront accentuées, ce qui fera ralentir le trafic parce que ce sera moins droit. Elle informe qu'une prochaine séance sur place le 6 décembre 2024 permettra de mettre au point la bonne marche à suivre et le processus pour les bus afin d'assurer la sécurité.

Elle termine en expliquant travailler sur un éventuel projet d'aménagement d'une petite place de stationnement pour les enfants sur une parcelle privée, ne pouvant toutefois pas en dire plus pour le moment, car ce projet est encore en discussion et n'a pas été conclu, mais elle est consciente du problème des manœuvres car les enfants ne sont pas toujours tranquilles, courent partout et sautent sur les cailloux.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Matter

M. le Conseiller Philippe Matter revient avec une deuxième question qui concerne les murs de soutènement. Il a vu dans le préavis qu'un mur de soutènement le long de la parcelle n° 1868 est prévu et souhaite savoir si la route empiète sur cette parcelle ce qui justifierait le paiement par la communauté de ce mur ou ce qu'il en est exactement. Par ailleurs, il demande si le montant de CHF 56'040.00 prévu sur le devis du préavis concerne uniquement ce mur ou d'autres murs de soutènement.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que le mur de soutènement se situe sur le domaine public, n'empiète pas sur l'autre parcelle mais est cependant nécessaire en raison d'une certaine hauteur pour éviter que la terre ne tombe par érosion. Elle ajoute qu'il est aux frais de la commune puisqu'il se trouve sur la parcelle communale du domaine public et termine en indiquant qu'il s'agit du seul mur de soutènement qui doit être construit.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Matter

M. le Conseiller Philippe Matter dit que, selon ses vagues connaissances, il lui semble que c'est le propriétaire de la parcelle amont qui est responsable de son terrain.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que le propriétaire n'a pas demandé l'exécution de ces travaux et, étant donné que le mur est construit sur la parcelle de la commune, c'est la commune qui casse la route et le talus. Elle estime que, par conséquent, les travaux réalisés par la commune doivent être assumés par la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 07/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 07/2024 du 18 septembre 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'010'500.00 TTC (deux millions dix mille cinq cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis n° 07/2024 au vote.

Il est accepté à une large majorité, soit par 48 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

8. PRÉAVIS N° 08/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ENTRAVANT L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE RF N° 1367

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Philippe Matter à venir lire les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

Le présent préavis a été accepté à l'unanimité des membres de notre Commission. Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.00 HT (nonante-sept mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission ad hoc et son rapporteur pour le travail effectué.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut a un petit doute car il paraît qu'à l'époque, la gravière allait venir jusque dans les jardins des villas mais dit que *bon, ça a été raccourci*. Il espère qu'elle n'ira pas plus loin parce que passer à douze mètres de la limite, un risque d'effondrement du terrain existe. Il se pose quand même la question et ça, il ne l'accepte pas parce qu'elle a déjà été changée une fois cette conduite mais dans le plan, on fait un triangle et il ne comprend pas pourquoi parce qu'on aurait très bien pu prendre l'hydrante n° 1133 sur la parcelle n° 1363 en bas du quartier. Il sait où elle se trouve et il y a possibilité de s'y mettre pour rejoindre directement la conduite en allant tout droit, sans besoin de faire ce triangle. Il termine en demandant de ne pas répondre qu'il s'agit d'un problème d'ingénieur parce qu'il y a assez d'eau et que la pression y est présente.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle que les canalisations de transport d'eau qui alimente une borne hydrante sont de 125 minimum et que la conduite qui descend est de 100. Il ajoute un deuxième point qui est d'éviter d'impacter les parcelles privées. Ensuite, il informe que la reprise depuis le haut est à la limite maximum de l'exploitation de la carrière en direction de Bellevue. Il termine par l'arrêté du Tribunal fédéral de l'époque qui disait que la carrière devait s'arrêter à 75m des limites et que les propriétaires avaient demandé un minimum à 100m, ce qui est établi aujourd'hui.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour demande une correction car, en page 4, il est dit que la nouvelle conduite contournera le bas de la parcelle n° 1367 *à travers les* parcelles n° 964 et 192. Il explique que le plan montre que la conduite ne traversera pas du tout les parcelles n° 964 et 192 et qu'il faudrait donc plutôt dire *en bordure* des parcelles n° 964 et 192.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'effectivement, on reste sur la même parcelle et que c'est simplement une question d'interprétation car l'entrée des travaux devra déborder provisoirement sur cette parcelle.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut s'excuse de le contredire mais l'arrivée en haut du quartier, en tout cas sur le plan, est marquée à 125 et le bas aussi. Il ne comprend donc pas pourquoi il y aurait un bout à 100 et un autre à 120, toute la longueur devant être à 125 selon lui.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que d'après sa remarque de dire *en ligne droite*, il s'agissait pour lui de venir sur la canalisation qui descend sur l'ex-propriété Mobutu.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut dit qu'il ne parle pas de ça.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat lui demande alors depuis où.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut parle depuis la BH n° 1133 et au bas du quartier de la parcelle n° 1363.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que, comme déjà dit tout à l'heure, c'est pour éviter d'aller impacter sur les parcelles privées.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut est d'avis qu'ils voudront bien les laisser passer par là.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que ce sont les parcelles qui ont été dans le collectif contre l'exploitation de la carrière à l'époque, raison pour laquelle la commune évite de les impacter.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis n° 08/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 08/2024 du 24 septembre 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.00 HT (nonante-sept mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis au vote.

Il est accepté à une large majorité, soit par 52 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

9. PRÉAVIS N° 09/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE AUX NORMES DE LA CHAMBRE DE RASSEMBLEMENT DE L'ANCIEN POMPAGE

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Nikola Tomic à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

En préambule, il indique que la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage est vétuste et ne répond plus aux normes pour la distribution de l'eau. Le site de l'Ancien pompage est néanmoins important pour la commune en termes de volume produit. Sa mise en conformité est donc un investissement nécessaire. Il procède ensuite à la lecture des conclusions.

Conclusions

En conclusion et à l'unanimité, la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00 TTC (cent septante-trois mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission ad hoc et le rapporteur pour le travail effectué.

Elle invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00 (cent septante-trois mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission des finances et son rapporteur pour le travail effectué, puis ouvre la discussion sur le préavis n° 09/2024.

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi mentionne que le préavis indique un montant de CHF 173'000.00 *hors taxe* et que les conclusions de la Commission des finances inscrivent une somme de CHF 173'000.00 *toutes taxes comprises*, demandant ainsi s'il s'agit d'une erreur de frappe.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat s'excuse de ce lapsus, expliquant qu'au niveau de l'eau potable, le montant est toujours *hors taxe*.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis n° 09/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 09/2024 du 1^{er} octobre 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00 HT (cent septante-trois mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis n° 09/2024 au vote.

Il est accepté à une large majorité avec 54 voix pour et une abstention. M. le Conseiller Marc Cornut, absent lors du vote mais qui s'était déclaré en faveur du projet, confirme son accord à son retour.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mise en place d'un monitoring de la récolte de signatures

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur ce que chacune et chacun a peut-être déjà lu dans la presse concernant les récoltes de signatures des auteurs d'une initiative populaire ou d'un référendum. Elle explique que la chancellerie fédérale a mis en place un monitoring avec les Cantons qui seront tenus informés de manière précoce et standardisée des cas de suspicion de falsification de signatures dans le cadre de ces collectes de signatures. Elle poursuit en mentionnant que le monitoring est effectué par les services responsables des registres électoraux, soit habituellement les communes sauf à Genève où c'est le Canton, qu'il doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais, à savoir que les Cantons et les communes devront pouvoir effectuer un signalement des cas suspects de manière simple et facile d'accès, que le monitoring n'impose pas de contrôle supplémentaire aux communes dans le cadre d'attestation de signature et qu'un effort supplémentaire éventuel peut être induit uniquement par le signalement des cas suspects dans le cadre du monitoring, en remplissant un questionnaire en cas de suspicion. Elle ajoute que la commune de Savigny a été commune pilote dans ce cadre-là pour parfaire le questionnaire.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que cette politique de signaler les cas d'abus était déjà appliquée au niveau du Contrôle des habitants, donnant l'exemple d'une particularité où sept fois le même nom apparaît sur le même texte et que, maintenant, c'est vraiment monitoré au niveau fédéral. Pour ne rien cacher, elle mentionne que ce sont surtout les Cantons de Vaud et Genève qui dénombraient beaucoup d'abus, ce phénomène étant moins marqué en Suisse alémanique. Elle termine en indiquant qu'avec ce monitoring, cela devrait rentrer dans l'ordre par rapport à ces entreprises qui récoltent des signatures.

Autorisation de Police nécessaire pour la distribution de tracts sur le territoire de la commune

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relate le fait qui lui a été signalé sur le territoire de la commune, à savoir que dans le cadre de campagnes, des tracts ont été distribués pour des objets de votation. Elle rappelle qu'il est vraiment nécessaire de demander une autorisation de Police auprès de la commune pour celles et ceux qui souhaitent faire campagne pour un objet particulier. Elle indique que la commune les délivre assez régulièrement, que ce soient pour des stands devant le Forum et autres.

Élection de Mme Moira Simanis au Conseil consultatif des seniors (Cocos)

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur ses propos dans le cadre de vieillir 20-30. Il y a à peu près une année de cela, elle informait le Conseil communal de la constitution d'un Conseil consultatif des seniors qui s'appelle Cocos, et pas Coco, et que, en cas d'intérêt, il était possible de s'inscrire. Elle mentionne que ce projet a bien marché au niveau des communes car, finalement, Mme Ruiz a été surprise de recevoir 418 candidatures pour participer à cette constitution.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny a le plaisir d'annoncer, ayant vu cela dans l'après-midi en préparant une autre intervention dans le domaine de la santé, qu'à la suite du tirage au sort de 24 participants plus une présidence, Mme Moira Simanis a été élue pour un mandat de deux ans dans ce Conseil consultatif des seniors.

Elle la remercie pour son engagement, ajoutant que Savigny a beaucoup de chance d'avoir une personne du Conseil communal qui fait partie de ces instances, sous les applaudissements de l'assemblée.

10.2 M. le Municipal Daniel Métraux

1^{ère} vendange des vignes de la commune de Savigny

M. le Municipal Daniel Métraux rappelle l'achat de vignes par la commune, informant que la première vendange a été effectuée au mois d'octobre par de bonnes températures, le vigneron ayant dû toutefois assez jongler, comme tous les autres vignerons d'ailleurs, pour arriver à trouver une plage qui aille bien pour vendanger.

Il mentionne que tout s'est bien passé, que le raisin est de très bonne qualité dans les vignes de blanc et de rouge et que le résultat de la vendange sera connu tout prochainement en bouteilles et communiqué au Conseil communal en temps voulu.

200^{ème} anniversaire de la commune de Savigny

M. le Municipal Daniel Métraux présentera le programme détaillé du 200^{ème} anniversaire de la commune de Savigny de la séparation avec Lutry qui aura lieu l'année prochaine lors du Conseil communal du 2 décembre 2024.

Installations sportives & skate-park

M. le Municipal Daniel Métraux remercie toutes les personnes présentes à l'inauguration du skate-park. Il revient sur la réussite de la réalisation du skate-park et des installations sportives énormément utilisées car, par n'importe quel temps ou n'importe quand, il y a du monde sur le skate-park et même aujourd'hui alors qu'il ne faisait pas très chaud. Il réitère ses remerciements aux membres du Conseil communal pour l'acceptation de ces préavis car tant les jeunes que les moins jeunes profitent à fond de ces installations.

10.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Travaux de la route des Miquettes

M. le Municipal Jean-Claude Rochat ne désire pas revenir trop longuement sur l'avancement des travaux de la route des Miquettes mais indique que, comme la majorité de l'assemblée a pu le constater, les travaux durent un peu plus longtemps que le planning donné à l'époque avec des conditions météo qui n'ont malheureusement fortement pas aidé. Il ajoute que des demandes privées financées par eux-mêmes ont été sollicitées en plus et que le dernier tronçon actuellement creusé sur une longueur d'environ 60-70m présente de la molasse dure à partir de 2m-2m50. Comme déjà précisé, il relève que cette première phase sera achevée à 90% à la fin de l'année et que seul le dernier tronçon sera encore à effectuer en début d'année, le but étant de toute façon que les travaux se terminent pour l'aménagement de la nouvelle Coop, au plus tard pour la mi-mars 2025.

Préavis 01/2023 : demande de crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site de captage

M. le Municipal Jean-Claude Rochat demande à Mme la Secrétaire du Conseil communal de lancer les vidéos remises et revient sur le préavis n° 01/2023, soit la demande de crédit pour une prospection et recherche de ressources en eau potable, forage test effectué vers la route du Jorat, sur le réservoir des Planches. Il explique que cela ne signifie pas que ça va être exploitable, c'est simplement pour montrer l'étape du forage pour l'instant qui est positive mais sans plus. Il termine en informant n'être pas encore en possession du débit réel, ni de la mesure de qualité et que ces points seront étudiés en début d'année prochaine.

Préavis acceptés

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur le préavis n° 07/2024 car, sous le coup de l'émotion, il a oublié de remercier chaleureusement les membres du Conseil communal pour l'acceptation de ce préavis qui a engendré quelques discussions mais qui étaient dans l'ensemble tout à fait positives, de son point de vue.

10.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Loi sur la protection du patrimoine naturel paysager & son règlement d'application

M. le Municipal Christian Aeschlimann rappelle que la loi sur la protection du patrimoine naturel paysager est sortie le 30 août 2022 et que son règlement d'application est sorti le 29 mai 2024 à la version 33. Il tient à le préciser parce qu'avec le vœu pieux d'une loi transcrite sous un règlement d'application, des réflexions profondes sont menées. Maintenant, il souligne qu'il y a lieu d'arriver au règlement sur les arbres que Savigny aimerait avoir et explique que ce qu'il faut savoir, c'est qu'entre la mise en ligne de ce règlement type, on est déjà à la version 10 quelques mois après, avec des va et vient intéressants avec le Canton.

En parallèle, M. le Municipal Christian Aeschlimann explique travailler sur le dossier du recensement des arbres remarquables entrepris cette année et dont la commune dispose d'une année pour le réaliser. Il termine en indiquant que le site web de la commune précise les procédures de demandes d'abattages ou d'élagage ou encore l'entretien courant et invite les membres du Conseil communal à le consulter, notamment en ce qui concerne les diamètres, circonférences et cas de figures sortis directement du règlement d'application.

10.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Préavis de la route des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix remercie sincèrement du fond du cœur pour la confiance accordée et l'acceptation du préavis pour la création du trottoir à la route des Miquettes qui va clairement améliorer la sécurité des piétons le long de cet axe. Elle se réjouit de mener à bien ce beau projet, espérant commencer les travaux en 2025.

Giratoire de la Claie-aux-Moines

Mme la Municipale Nicole Félix espère que chacune et chacun est déjà passé au giratoire de la Claie-aux-Moines où les blocs en plastique rouge et blanc provisoires ont été remplacés par des bordures provisoires un peu plus solides, avec des ilots et une pastille centrale remplis de grave et un revêtement bitumeux. Elle termine en indiquant qu'il sera encore procédé au marquage et à la pose de quelques signalisations afin que ce giratoire soit bien visible avant que la neige ne tombe.

Route de l'Ancienne-Poste

Mme la Municipale Nicole Félix relate la création de trois places d'évitement à la route de l'Ancienne-Poste pour donner suite à différentes remarques et à la déviation du trafic, qui permettent une meilleure sécurité et un meilleur croisement des véhicules, indiquant qu'elle ne sait pas qui passe par là mais que cette route de l'Ancienne-poste est relativement étroite avec les gens devant rouler dans la banquette pour croiser.

Réfection du tapis de l'extrémité de la route des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix informe des derniers travaux effectués également la semaine passée, soit la réfection du tapis de l'extrémité de la route des Miquettes, à savoir le dernier petit bout qui est tout droit et où les gens croisaient également dans le talus.

Route cantonale RC639

Mme la Municipale Nicole Félix mentionne que pour les travaux de la route RC639, soit la route cantonale qui part de Mollie-Margot en direction du Chalet Fontaine, la commune a reçu une subvention cantonale pour la partie en traversée de localité de CHF 55'071.00 correspondant à 38% des travaux.

Éclairage public

Mme la Municipale Nicole Félix ne sait pas si les membres du Conseil communal l'ont remarqué mais pendant l'été, l'intensité lumineuse a été diminuée petit à petit et actuellement, les quartiers résidentiels d'habitation ont une intensité lumineuse abaissée à 20% à partir de 22h. Elle ajoute que cette intensité ne sera pas diminuée davantage en raison de l'hiver et du brouillard car il s'agit vraiment du minimum nécessaire dans les quartiers d'habitation.

Elle revient cependant sur ce qu'elle a déjà mentionné à plusieurs reprises, c'est l'intensité maintenue à 50% pour les routes cantonales, les traversées, les carrefours et les passages piétons, soit une intensité à 100% depuis le signal de la Romande Énergie, baissée à 50% à 22h et augmentée à nouveau à 100% dès 5h du matin.

Horaires de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

Mme la Municipale Nicole Félix demande à Mme la Secrétaire du Conseil communal d'afficher les horaires de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année, même si c'est encore un peu tôt mais Noël approchant gentiment.

- Mardi 24 et mardi 31 décembre 2024 : heures normales le matin mais fermeture à 15h au lieu de 17h (9h-11h30 / 13h-15h).
- Pour la première fois cette année : fermeture les jeudis 26 décembre 2024 ainsi que le 2 janvier 2025 de toute façon férié.

Elle remercie l'assemblée de sa compréhension, soulignant que le responsable de la voirie a droit aussi une fois à un 26 décembre de congé puisqu'il doit être possible de garder ses paquets cadeaux quelques jours de plus avant de les mettre dans la benne à papier.

Mme la Présidente Maud Müller remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour ses propos.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut déplore avec une grande tristesse le manque de fleurs au village, se rappelant une ou deux années avant lorsqu'il voyait des beaux bacs de fleurs, devenus très rares, pour dire *on n'en voit point*. Il a vu une magnifique fleur à l'entrée de la cuisine du Forum, pense que ce sont les concierges qui l'ont entretenue mais souligne qu'elle n'était pas à la vue du monde. Il déplore les arbres qui n'ont pas été taillés, jugeant que *c'est vraiment moche, moche comme tout*, car on dirait des nids de corbeaux. Il trouve que la place devant le bâtiment administratif ressemble à une place en jachère et qu'on se croirait en pleine campagne agricole. Il demande la plantation de quelques fleurs afin que ce soit un peu joli devant ce bâtiment. Il le regrette beaucoup, disant qu'il fait un peu le rapporteur parce qu'il n'est pas le seul à se plaindre de cela. Entre autres choses, il affirme que lors du dernier culte d'enterrement, il n'a pas vu d'huissier. Il ne sait pas s'il était habillé dans une autre couleur et dit que même s'il n'a pas manqué, il trouve dommage que la commune n'ait pas un huissier ou un remplaçant à mettre à disposition.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond qu'en ce qui concerne les fleurs au village, il est vrai que cette année, il y en avait un peu moins ceci parce qu'au giratoire et avec les travaux de la Coop, il n'était pas possible de mettre autant de bacs qu'avant. Elle garantit que, cependant, il y en a eu, preuve en sont les factures Burnier bien nourries, même si maintenant, elles sont en train d'être retirées pour l'hiver. Elle poursuit en indiquant que la taille n'est pas terminée et que, effectivement, la manière de tailler les arbres évolue. Quant à la jachère devant la Maison de commune, elle explique qu'il s'agit d'un ilot de biodiversité, remplaçant celui enlevé aux Miguettes et regretté par M. le Conseiller Marc Cornut.

Quant à l'huissier, Mme la Municipale Nicole Félix précise qu'il est là en costard cravate derrière M. le Conseiller Marc Cornut et que, à sa connaissance, il est toujours présent lors des enterrements. Elle rappelle qu'il s'agit d'un préposé aux inhumations et non pas d'un huissier, nommé en la personne de M. Gutmann ou M. Anken qui le remplace en cas d'absence. Elle propose à M. le Conseiller Marc Cornut de lui en parler en fin de séance.

Intervention de M. le Conseiller Ralph Brühlmann

M. le Conseiller Ralph Brühlmann attire l'attention sur un projet important qui suscite un large débat dans la région, celui des éoliennes "Eol JoraSud" à Lausanne. Il indique que ce projet a récemment obtenu le permis de construire préalable, mais qu'il rencontre une importante opposition avec près de 500 objections déposées, soulignant que parmi ces oppositions figurent plusieurs communes, notamment Froideville, Montpreveyre et Cugy, qui expriment des préoccupations partagées. Il mentionne que face à cela, deux initiatives citoyennes au niveau suisse sont en cours de collecte de signatures lesquelles visent, d'une part, à garantir les droits démocratiques des communes directement concernées et dans le voisinage du projet d'éoliennes et, d'autre part, à renforcer la protection des forêts face aux impacts de ce type de projet, avec un effet rétroactif au 1^{er} mai 2024, reprenant un principe similaire à celui de l'initiative Rothenturm qui avait marqué un tournant en matière de protection des paysages en Suisse. Il termine en soulignant que celles et ceux qui souhaitent soutenir ces initiatives sont invitées à venir vers lui à l'issue du Conseil communal pour signer les formulaires de soutien à disposition, remerciant l'assemblée de son attention.

Intervention de Mme la Conseillère Lucie Weber

Mme la Conseillère Lucie Weber revient sur l'enquête publique concernant la transformation de l'antenne existante rue du Collège, sans vouloir débattre sur le *pour* ou *contre* la 5G. Elle se pose la question de savoir si les Conseillères et Conseillers veulent vraiment suivre le dictat des opérateurs de téléphonie mobile, quitte à mettre potentiellement en danger la santé des employés travaillant à l'UAPE et la santé des enfants en bas âge de Savigny, étant amenés à passer de nombreuses heures quasiment sous cette antenne.

Elle pense que les parents n'ont pas le choix d'exposer ou non leurs enfants à de potentielles atteintes à leur santé et s'étonne dès lors que moins de deux ans après avoir déposé une demande d'installation d'une antenne 5G en bordure du terrain de football de Saint-Amour, projet accepté par la Municipalité malgré une douzaine d'oppositions, Swisscom revienne à la charge avec un projet 5G dans le village à seulement 1km de l'antenne de Saint-Amour.

Mme la Conseillère Lucie Weber demande comment la Municipalité se positionne par rapport à cette nouvelle demande disant que, par ailleurs, il faut s'attendre à encore d'autres demandes d'opérateurs ces prochaines années. Elle questionne la Municipalité pour savoir si plutôt que de subir ces demandes et voir fleurir des antennes dans les zones habitées, elle ne pourrait pas anticiper et prendre les devants avec une politique d'emplacements possibles et strictement nécessaires. Elle demande si ce n'est pas du devoir et de la responsabilité de la Municipalité que de se poser sérieusement la question de l'impact et du bien-fondé de cette antenne 5G tout près de l'UAPE, ajoutant que d'autres communes ont soutenu leurs opposants, même peu nombreux, alors pourquoi Savigny ne le ferait-elle pas.

Elle est bien consciente que le sujet est complexe, mais en tant que Conseillère communale ayant été sollicitée par des parents inquiets pour leurs enfants, elle souhaite que la Municipalité prenne en compte les préoccupations réelles de bon nombre de ses habitants et remercie pour l'attention accordée.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann explique qu'il s'agit d'un remplacement de l'équipement existant. Il demande à Mme la Secrétaire du Conseil communal de projeter les différentes compétences attribuées aux communes, au Canton et à la Confédération, ceci pour permettre de clarifier le cercle dans lequel la commune évolue. Il ajoute qu'il est vrai que la Municipalité, *aussi bête que cela paraisse*, traite les procédures de permis de construire et contrôle la conformité des projets quant aux exigences légales réglementaires, notamment ses règlements communaux etc. et qu'elle statue sur d'éventuelles oppositions et demandes de permis, accordant et refusant les permis de construire.

En ce qui concerne le rayonnement, il souligne qu'il est important de comprendre qu'il est de la compétence du Canton, lequel est également responsable de vérifier la coordination entre les opérateurs sur la possibilité d'un emplacement commun, de contrôler les fiches de données spécifiques au site et le respect des valeurs limites de rayonnement et que c'est lui qui délivre l'autorisation spéciale, vérifiant surtout et exigeant la mesure de réception, autrement dit dès que les travaux sont réalisés, il vérifie bien que les valeurs d'émission respectent ce qui a été convenu. Pour terminer, il confirme que c'est la Confédération qui octroie des concessions aux opérateurs, fixe l'exigence de mise en place d'un réseau suffisant et définit les valeurs limites pour le rayonnement au travers de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), selon les normes édictées par la Confédération, lesquelles sont comme elles sont.

Intervention de Mme la Conseillère Lucie Weber

Mme la Conseillère Lucie Weber revient sur l'intervention de M. le Municipal Christian Aeschlimann et demande comment il explique le fait que Savigny ait deux antennes du même opérateur si rapprochées et quel est son souci par rapport aux enfants car c'est ce dont il s'agit dans son intervention.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann regrette de ne pas pouvoir répondre à son intervention qui n'est pas de sa compétence, le rayonnement n'étant pas de sa compétence, tout comme l'endroit où sont placées les antennes n'étant pas de compétence municipale non plus. Il explique que les opérateurs se coordonnent et qu'il faut comprendre que c'est le Canton qui vérifie qu'elles sont installées au bon endroit, ajoutant qu'aucun membre du collège n'est ingénieur en télécom.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet voudrait juste dire quelque chose quand M. le Municipal Christian Aeschlimann explique qu'il n'est pas compétent, alors que c'est quand même l'équipe qui est là devant qui a signé le permis de construire pour la parcelle n° 777. Il informe qu'il a fallu presque une année pour qu'on réponde à sa question, qu'entre-temps c'était silence radio et qu'à présent, le permis de construire est donné. Il ajoute que l'autre jour, un tribunal est venu et qu'il s'est retrouvé en face de onze personnes. Il termine en disant que *si ça c'est du boulot, il regrette mais c'est du chenil*.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond que l'avis de M. le Conseiller André Mennet n'engage que lui, que la procédure est suivie, que lors d'un recours, c'est le juge instructeur qui convoque les personnes de son choix, que la Municipalité ne pilote pas et qu'en cas de convocation par un tribunal, elle se présente.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri croit que tout le monde connaît le petit chalet devant la pharmacie, informant qu'il s'agit de son œuvre, qu'il l'a retapé il y a encore dix ans en arrière et refait à neuf durant deux semaines de travail, avec des centaines de francs d'investissement, prenant par exemple une roue de vélo d'enfant pour construire une nouvelle roue à eau etc. Il pense que chacune et chacun a vu que ce moulin tombe en ruines maintenant et souligne qu'il a lui-même fait plein de choses comme ça par plaisir et pour la commune et qu'il a, entre autres aussi, refait le petit panneau d'indication de style chalet avec une face blanche pour le refuge de La Planie situé au milieu de la forêt. Il indique qu'il y a environ deux ans en arrière, il s'est permis de demander CHF 21.00 à la Municipalité pour sa peinture, la réponse de la Municipalité étant un paiement à contre-cœur de ces CHF 21.00 car la manière de faire ne plait pas et que, dorénavant, il convient de demander s'il peut faire quelque chose pour la commune. Du coup, évidemment, il explique qu'étant donné qu'il s'agit d'un plaisir, il a alors tout abandonné. Il revient sur le chalet de la pharmacie qui commence à devenir dangereux, des enfants jouent avec, des vis sortent et il faudra trouver une solution avant que quelqu'un ne se blesse sérieusement. Aussi, il demande à la Municipalité que, si un jour elle décide de faire enlever ce chalet pour le détruire, qui appartient à tous étant donné qu'il l'a offert à la commune, il reçoive l'autorisation de l'enlever lui-même pour le ramener chez lui, avec ses remerciements.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique n'être pas au courant de ce montant de CHF 21.00, M. le Conseiller Fritz Burri ne s'étant peut-être pas adressé à l'ensemble de la Municipalité mais seulement à un Municipal. Elle ne sait pas ce qu'il en est mais prend note de sa requête s'il est choisi de retirer le chalet.

Mme la Secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

Mme la Présidente Maud Müller remercie l'assemblée pour sa participation, souhaite une excellente fin de soirée à toutes et tous et lève la séance à 21h53, rappelant que la séance du Conseil communal du 2 décembre 2024 est fixée à 19h et non pas à 20h, car elle sera suivie d'un apéritif.

La Présidente


Maud Müller



La Secrétaire


Martine Aubry Morin